



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

ARRÊTÉ N°2024/DREETS/CS-03

portant sur «la liste des personnes morales de droit privé habilitées à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire pour la région Pays de la Loire »

Le préfet de la région Pays de la Loire,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R. 115-1, R. 266-1 à R. 266-12 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2019-703 du 4 juillet 2019 relatif à la lutte contre la précarité alimentaire ;

~~VU le décret du 11 janvier 2023 nommant M. Fabrice Rigoulet-Roze préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;~~

VU l'arrêté du 8 août 2012 relatif à la composition du dossier de demande d'habilitation pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire ;

VU l'arrêté n°2024/SGAR/76 du 14 mars 2024 portant délégation de signature à M. Jérôme GIUDICELLI, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

VU l'arrêté 2023/DREETS/CS-73 du 12 octobre 2023 fixant la date limite de dépôt des dossiers de demande d'habilitation au niveau régional des personnes morales de droit privé pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire.

ARRÊTE

Article 1

La liste des personnes morales de droit privé, bénéficiant d'une première habilitation en Pays de la Loire à recevoir des contributions publiques pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire :

44 - LOIRE ATLANTIQUE				
ANOPHELE	49387807800010	1 rue Gaston Veil	44000	NANTES
ARC EN CIEL	89294938900019	1 place de la Mairie	44116	VIEILLEVIGNE
CENTRE EVANGELIQUE LA BERGERIE	83009414000019	4D rue des Compagnons	44800	ST HERBLAIN
DANS LE BESOIN	92407861100010	100 rue de Ranretz	44410	LA CHAPELLE DES MARAIS
FMQ INSERTION ST NAZAIRE	32429409900043	122 blvd Jean de Neyman	44600	ST NAZAIRE
L'AUTRE CANTINE	88527427400012	18 rue Cornulier	44000	NANTES
LAZARE	52994461300023	3 rue du Refuge	44000	NANTES
LYSMA	92384979800023	13 rue d'Angleterre	44000	NANTES
PARTAGE SOLIDARITE ORVAULT	92088447500012	37 avenue de la Ferrière	44700	ORVAULT
PROJETS SOLIDAIRES DANS LA CITE	82371116300027	12 rue Anatole de Monzie	44200	NANTES
RASS Réseau Atlantique Social et Solidaire	84461657300029	15 blvd de Berlin	44000	NANTES
TOLOKA CSS FRANCO UKRAINIEN	92419879900018	73 rue Paul Bellamy	44000	NANTES
49 - MAINE ET LOIRE				
ENVIE ENVIRONNEMENT ET EMPLOI	43251776100024	Rue de l'Argelette	49070	BEAUCOUZE
OUVRE TON CŒUR	49507056700021	2 rue Michel Rabouan	49600	BEAUPREAU
53 - MAYENNE				
ENOSIA	92275197900043	44 blvd des tisserands	53000	LAVAL
RAVEN	92334620900011	380 impasse de Vaubourgueil	53160	VIMARTIN SUR ORTHE
72 - SARTHE				
UN REPAS POUR TOUS	89879767500011	170 avenue de Bollée	72000	LE MANS

Article 2

Article 2.1. :

L'habilitation est délivrée pour une durée de 3 ans pour les structures citées à l'article 1, bénéficiant d'une première habilitation, à compter de la date de signature du présent arrêté (renouvellement fin 2026).

Article 2.2. :

L'habilitation est délivrée pour une durée de 1 an pour la structure citée ci-après, bénéficiant d'une première habilitation, à compter de la date de signature du présent arrêté (renouvellement fin 2024).

49 - MAINE ET LOIRE				
SPODIVA	91246986500015	58 blvd du Doyenné	49100	ANGERS

Article 3

La liste des personnes morales de droit privé, bénéficiant d'un **renouvellement de leur habilitation** en Pays de la Loire à recevoir des contributions publiques pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire est arrêtée comme suit :

44 - LOIRE ATLANTIQUE				
ABRI DES FAMILLES	88295937200013	7 chemin de la Censive du Tertre	44300	NANTES
AISL	40291392500028	10 chemin de la Roche	44000	NANTES
DISCO BOL	89019380900023	8 place Rosa Parks	44000	NANTES
GOODASSO	85022378500023	9 rue du 11 novembre	44650	CORCOUE SUR LOGNE
HOM LESS	88891685500024	1 ter rue de Pornic	44100	NANTES
HOREB	88999403400011	39 rue du Moulin Guibretaud	44400	REZE
JOSEPH D'ARIMATHIE	88978415300013	14 blvd Winston Churchill	44100	NANTES
LA SURPRENANTES EPICERIE	87907060500016	1 rue Guillaume Grootaers	44300	NANTES
LES P TITS GILETS	88979516700028	4 rue François Farineau	44000	NANTES
TINHI KMOU	85131618200027	43 blvd Gustave Roch	44200	NANTES

49 - MAINE ET LOIRE				
ISSUE	53321691700021	1 rue Louis Pasteur	49800	TRELAZE
72 - SARTHE				
HYSSOPUS	84279864700033	9 rue du Bourg Belé	72000	LE MANS
MPT FANTASIA	34013438600028	rue de Moscou	72190	COULAINES

Article 4

L'habilitation pour ces structures est renouvelée pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature du présent arrêté (renouvellement fin 2028).

Article 5

Conformément à leur déclaration de cessation d'activité délibérée ou non volontaire, les associations suivantes sont retirées de l'arrêté fixant la liste des personnes morales de droit privé habilitées pour la région des Pays de la Loire à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire :

44 - LOIRE ATLANTIQUE				
AMBITIONS JEUNESSES	75392999100028	6 rue d'Irlande	44000	NANTES
ADMR - Section ARC-ENCIEL	78608907800046	Mairie	44140	VIEILLEVIGNE
UASC L'ESCALE	40876665700014	7, boulevard Blanco	44220	COUERON
PANIER SOLIDAIRE	90374202500010	2 rue Clément Marot	44300	NANTES
LES AMIS DE LA MESOPOTAMIE	82902719200014	1, rue Julien le Panse	44200	NANTES
ASSOCIATION MIGRANT INTEGRATION	49426910300063	34 route de Sainte Luce	44300	NANTES
ENTRAIDE REZE	80932379300012	1 allée du Dauphiné	44400	REZE
Association Canton de Moisdon la Rivière	80490750900017	Mairie	44520	MOISDON LA RIVIERE
49 - MAINE ET LOIRE				
ECO-PANIER MONPLAISIR	50827842100013	75, route de Briollay	49100	ANGERS
ESPACE BAUGEOIS (ancien nom)	38315363200039	Square du Pont des Fées	49150	BAUGE EN ANJOU
NOTRE DAME DE L'ACCUEIL	52869763400012	115 rue du pré Pigeon	49100	ANGERS

72 - SARTHE				
CHANTIER INSERTION FORMATION	41776754800031	27 route de st Calais	72470	CHAMPAGNE
UN GESTE POUR MON PROCHAIN	89845631400019	9 rue de la Boétie	72560	CHANGE
WILOMUS	88162647700023	2 bis rue de la Scierie	72300	SABLE SUR SARTHE
85 - VENDEE				
DLC VENDEE	89054531200013	11 rue des Ecoliers	85100	LES SABLES D'OLONNE

Article 6

En application des dispositions des articles R.312-1 et R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6, allée de l'Île-Gloriette - BP 24111 - 44041 Nantes Cedex 1).

Article 7

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le

11 AVR. 2024

Pour le Préfet de la région Pays de la Loire
et par délégation

le directeur régional de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités

Jérôme GIUDICELLI